

AMLS

ADVANCED MEDICAL LIFE SUPPORT

NOUVELLE FORMATION

Le cours Advanced Medical Life Support élaboré par la NAEMT « National Association of Emergency Medical Technicians » est destiné à vous proposer une approche pratique pour évaluer et prendre en charge les situations d'urgences médicales rencontrées en pré-hospitalier ou dans un service d'urgence. La formation Advanced Medical Life Support s'adresse avant tout aux intervenants du secours pré-hospitaliers et au personnel hospitalier des urgences (infirmiers, médecins). Elle est aussi ouverte à toute personne en charge du triage des patients en structure d'urgence par exemple.

OBJECTIFS :

Apporter une méthodologie pratique pour la prise en charge des situations d'urgences médicales.

ÉVALUATION :

Au terme de la formation, une évaluation certificative est réalisée (épreuve théorique et pratique) et donne lieu à la délivrance d'un certificat émis par la US/National Association of Emergency Medical Technicians (NAEMT).

Ce certificat est valable pour une période de 4 ans. Après cette période, si vous désirez prolonger la validité de votre formation, il vous sera demandé de suivre un recyclage.

ENCADREMENT :

Un instructeur certifié AMLS

PROGRAMME DE LA FORMATION

D'une durée de 16 heures (2 jours), la formation alterne présentations théoriques et ateliers pratiques

1. Les troubles mentaux
2. Les troubles neurologiques
3. Les détresses respiratoires
4. Les états de choc
5. La douleur thoracique
6. Les troubles endocriniens et métaboliques
7. Les malaises
8. Les maladies infectieuses
9. Les urgences toxicologiques

DATES & LIEUX

Pour accéder au planning à jour, **cliquez ici**.

Les inscriptions sont closes 30 jours avant la formation.
Nous pouvons intervenir directement dans vos locaux sur demande.

AMLS

ADVANCED MEDICAL LIFE SUPPORT

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATION PARTICIPANT

(remplir impérativement l'ensemble des champs)

Nom Prénom

Profession

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél Mail

Date de formation souhaitée :

Choix 1

Choix 2

INFORMATION FINANCEUR

Société / Organisme

Adresse

CP Ville

Contact (Nom, Prénom)

Tél Mail

PRIX PAR STAGIAIRE :

AMLS - Formation initiale

Tarif Particulier sans prise en charge :

725 € TTC

Tarif avec prise en charge et financement :

725 € TTC + 50 € de frais dossier

soit 775 € TTC

Tarif groupe sur devis

Ce tarif comprend :

- Le Livre AMLS
- Les droits d'entrée au stage
- L'évaluation certificative

OBSERVATIONS

Pour les formations AMLS inter-entreprises, un montant de 120 euros TTC peut être demandé et encaissé à la conclusion du contrat. Ce montant correspond au livre de formation AMLS ainsi qu'aux frais d'envoi (uniquement en France métropolitaine. Pour toutes les autres destinations, des frais d'envoi supplémentaires seront demandés) et aux frais administratifs.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait sur une ou plusieurs journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 150 euros HT (soit un montant de 180 euros TTC) par journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait seulement sur une ou plusieurs demi-journée(s) de formation, l'Entreprise bénéficiaire s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) par demi-journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance inférieur à huit (8) jours et qui porterait sur une ou plusieurs journées ou demi-journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 100% du montant TTC par journée ou demi-journée de formation objet du dédit.

Il est rappelé que l'indemnité forfaitaire qui sera versée par le Client en cas d'exercice de la faculté de dédit n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

L'Entreprise bénéficiaire s'engage à verser, en plus des frais d'annulation décrits ci-dessus, à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance entre la date de conclusion du contrat jusqu'à huit (8) jours calendaires avant le début de la formation. Si l'entreprise bénéficiaire a déjà payé le montant du livre de formation et les frais d'envoi à la société FORSIM, l'indemnité forfaitaire de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) ne s'applique pas.

Dans un délai de prévenance inférieur à huit (8) jours, seules les conditions d'annulation ci-dessus s'appliquent.

(cf nos conditions générales de vente sur le lien suivant : <http://www.forsim.fr/conditions-de-formation/>)

Nom, Prénom - Dater et Signer

le / /

Cachet de l'entreprise